GROUPE PARTOUCHE

Société MCR
Méditerranéenne de Comptabilité et de Révision
Commissaire aux comptes
232 Av. du Prado
13008 MARSEILLE

Paris, le 5 mars 2025

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, de notre Société se tiendra aux Salons Hoche - 9 Avenue Hoche - 75008 PARIS,

Le Mercredi 26 Mars 2025 à 10 Heures

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I.- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Rapport de gestion établi par le Directoire, sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise qui lui est annexé
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2024 et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2024
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024

1. Approbation des comptes sociaux
2. Quitus aux membres du Directoire
3. Affectation du résultat de l'exercice
4. Distribution exceptionnelle de prime d'émission
5. Approbation des comptes consolidés
6. Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce et approbation desdites conventions
7. Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société
8. Approbation de l'ensemble des éléments de rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2024 aux mandataires sociaux
9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature
 versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2024 à M. Patrick PARTOUCHE, Président du Conseil de Surveillance

10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2024 à M. Isidore PARTOUCHE, Vice- Président du Conseil de Surveillance
11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2024 à M. Fabrice PAIRE, Membre et Président du Directoire
12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2024 à M. Ari SEBAG, Membre du Directoire
13. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2024 à Mme Kathy ZENOU, Membre du Directoire
14. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2024 à M. Benjamin ABOU, Membre du Directoire
15. Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire pour l'exercice en cours ouvert à compter du 1er novembre 2024
16. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours ouvert à compter du 1er novembre 2024
17. Détermination de la rémunération de l'article L.225-83 du Code de commerce à allouer aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours ouvert à compter du 1er novembre 2024.
18. Nomination de l'organisme tiers indépendant la société QUALICONSULT Audit en qualité d'auditeur des informations en matière de durabilité
19. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II.- Résolutions à caractère extraordinaire :

- Rapport du Directoire
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes à l'AGE

20. Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à une réduction de capital par annulation des actions propres rachetées dans les conditions prévues par l'article L. 22-10-62 du Code de commerce
21. Délégation de compétence à consentir au Directoire pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
22. Délégation de compétence à consentir au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public.
23. Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital, pour rémunérer des apports en nature
24. Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
25. Délégation de compétence à consentir à consentir au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs
26. Délégation de compétence à consentir au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des

26. Délégation de compétence à consentir au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents de Plan(s) d'Épargne d'Entreprise du groupe qui devraient alors être mis en place pour un montant maximal de 50 000€, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail
27. Possibilité d'augmenter le nombre de titres émis dans la limite de 15%
28. Plafond global des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
29. Modification de l'article 3 des statuts de la Société
30. Modification de l'article 4 des statuts de la Société
31. Modification de l'article 8 des statuts de la Société
32. Modification de l'article 9 des statuts de la Société
33. Modification de l'article 10 des statuts de la Société
34. Modification de l'article 12 des statuts de la Société
35. Modification de l'article 16 des statuts de la Société
36. Modification de l'article 18 des statuts de la Société
37. Modification de l'article 19 des statuts de la Société
38. Modification de l'article 21 des statuts de la Société
39. Modification de l'article 22 des statuts de la Société
40. Modification de l'article 23 des statuts de la Société
41. Modification de l'article 25 des statuts de la Société
42. Modification de l'article 26 des statuts de la Société
43. Modification de l'article 27 des statuts de la Société
44. Modification de l'article 28 des statuts de la Société
45. Modification de l'article 29 des statuts de la Société
46. Modification de l'article 30 des statuts de la Société
47. Modification de l'article 32 des statuts de la Société
48. Modification de l'article 33 des statuts de la Société
49. Modification de l'article 34 des statuts de la Société
50. Modification de l'article 35 des statuts de la Société
51. Modification de l'article 36 des statuts de la Société
52. Modification de l'article 37 des statuts de la Société
53. Modification de l'article 39 des statuts de la Société
54. Modification de l'article 42 des statuts de la Société
55. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous espérons que vous pourrez assister à cette Assemblée, et vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire aux comptes, l'expression de notre parfaite considération.

Le Directoire